

NOVEMBRE 2018

VOUS ÊTES, DIRECTEUR, DIRECTRICE D'ÉCOLE ?

CE QUE PEUT LE SGEN-CFDT POUR VOUS :

- Vous souhaitez une meilleure **reconnaissance de votre métier**
- Vous souhaitez pouvoir **effectuer votre travail dans de bonnes conditions**
- Vous souhaitez pouvoir **piloter correctement votre école**
- Vous souhaitez pouvoir **agir sereinement et en proximité pour la réussite des élèves.**



LE SGEN-CFDT REVENDIQUE :

- une **prise en compte de tous les critères** liés au territoire, à la spécificité de l'école pour l'**attribution des temps de décharge** (inclusion scolaire, Ulis, UPE2A, projet spécifique, multisites)
- des heures de **formation pédagogique dédiées à la direction d'école** et au pilotage d'équipe
- une **annualisation de la charge d'enseignement** des directeurs et directrices d'école
- de disposer d'un **pôle de personnes sans charge de classe** pour aider au fonctionnement quotidien
- la création d'un **cadre d'emploi** adapté aux responsabilités à exercer **sous statut d'emploi fonctionnel** pour les directeurs et directrices d'écoles avec une rémunération afférente à leurs responsabilités
- La possibilité pour les directeurs et directrices d'école d'agir dans **une entité juridique** à part entière : **un établissement du premier degré.**

**POUR LA RECONNAISSANCE DU MÉTIER DE
DIRECTEUR ET DIRECTRICE D'ÉCOLE :**

**DU 29 NOVEMBRE AU 6 DÉCEMBRE 2018,
JE VOTE, JE FAIS VOTER SGEN-CFDT**